

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale
au titre de la loi sur l'eau dans le cadre du projet d'aménagement
de la ZAC Thiais-Orly sur le territoire des communes de Thiais et d'Orly**

Par arrêté préfectoral n°2024/04346 du 17 décembre 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, déposée par EPA ORSA, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Thiais-Orly sur le territoire des communes de Thiais et d'Orly.

Cette enquête se déroulera **du lundi 20 janvier 2025 au jeudi 20 février 2025 inclus**, pendant 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val de Marne – 21-26 avenue du général de Gaulle – 94 000 CRETEIL.

Madame Nicole SOILLY, cadre supérieur de la poste à la retraite a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun. Elle sera remplacée par Monsieur Yves MAËNHAUT commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales :
à la mairie de Thiais, hôtel de ville - 1 rue Maurepas – 94 320 Thiais, aux dates et horaires suivantes :

- **lundi 20 janvier 2025 de 09h00 à 12h00 ;**
- **samedi 08 février 2025 de 09h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 20 février 2025 de 14h00 à 17h00.**

et

à la mairie d'Orly, centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal – 94 310 Orly - dans la salle Campi située au 3^e étage, aux dates et horaires suivantes :

- **mardi 28 janvier 2025 de 09h00 à 12h00 ;**
- **lundi 10 février 2025 de 14h00 à 17h00 ;**
- **jeudi 13 février 2025 de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête :**

- en mairie de Thiais, à l'hôtel de ville – 1 rue Maurepas 94320 Thiais, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- en mairie d'Orly, au centre administratif municipal – 7 avenue Adrien Raynal – 94310 Orly - dans le bureau 3.33 au 3^e étage, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr
- sur le portail internet des services de l'État :
<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>
- sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/zac-thiais-orly>

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations :**

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, aux mairies de Thiais et d'Orly aux jours et heures de mise à disposition du dossier ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/zac-thiais-orly>
- par voie électronique à l'adresse suivante : zac-thiais-orly@mail.registre-numerique.fr
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Nicole SOILLY, commissaire enquêteur ;

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, au préfet du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, le préfet du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EPA ORSA.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 21 FÉVRIER 2025